

Bonjour à toutes et à tous,

Le changement ? Ce n'est pas une idée ni une mode.

Dans nos vies, dans nos villages, dans notre pays, les changements s'opèrent. Faut-il y résister ? Le changement n'est pas évident, il suppose qu'une chose doit être faite : avant c'était comme ça, aujourd'hui c'est différent, peut-être même son contraire. Le changement, c'est de la contradiction. La perception du changement et de sa réalité nécessite un effort. Mais la vie est un changement. Sommes-nous prêts au changement ?

Porte Ouverte Bibliothèque

Le samedi 8 novembre, matinée porte ouverte à la bibliothèque **de 9h30 à 12h**.

Vernissage de l'exposition de peinture en présence d'Isabelle Picard, peintre de Haute-Rivoire. Elle profitera de ce moment convivial pour nous présenter ses œuvres originales et sera suivi d'un « pot amical » !

PLU – Plan Local d'Urbanisme

Après une période de ralentissement due aux différents autres travaux réalisés sur la commune en début d'année, l'étude du nouveau PLU a repris de plus belle depuis la rentrée. Cette activité soutenue devra être maintenue jusqu'à mars prochain pour atteindre **l'objectif d'arrêter ce PLU avant la fin du présent mandat**. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune sera débattu en Conseil le 11 décembre prochain. **Une nouvelle réunion publique sera programmée** dans les prochaines semaines. Plus d'explications vous seront données dans la prochaine lettre. **Nous rappelons qu'un cahier est à votre disposition en mairie pour recueillir vos avis.**

Fibre Optique

Comme vous le savez le réseau historique de fils téléphoniques en cuivre qui permettait de faire fonctionner nos téléphones va bientôt disparaître. Il sera remplacé par le réseau de fibres optiques qui a été installé par le SIEL depuis une dizaine d'années et qui est maintenant complètement opérationnel. Pour Maringes le démontage du réseau cuivre est prévu à partir de 2028. Mais à partir **du 1/1/2026** (janvier prochain) il ne sera plus possible de mettre en place un nouvel abonnement (simple téléphone ou internet par l'ADSL, mais vous pourrez encore garder le vôtre quelques temps). Pour les personnes dont les habitations ne sont pas encore équipées d'une prise optique (PTO) il est donc important de prévoir le raccordement sans tarder, d'autant que les prix risquent de bientôt augmenter ! **Merci de vous renseigner en Mairie.**

Antenne relais Orange (à côté du château d'eau)

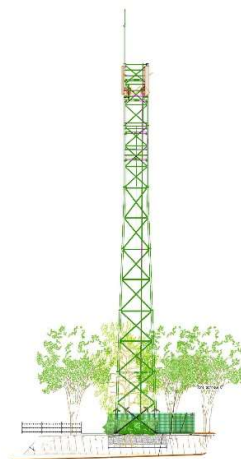
Comme chacun a pu s'en rendre compte, des zones importantes de la commune ne sont pas couvertes par la téléphonie mobile (tous opérateurs confondus). Ces zones blanches qui privent les habitants du service de communication mobile (téléphone et internet), ont été signalées aux services de l'état depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'opérateur historique Orange propose d'installer un nouveau relais de télécommunication pour remédier à cet état de fait et assurer la couverture des 3 secteurs avec très peu ou pas de réseau, à savoir : le sud du Bourg (direction Le Venet / Chazelles sur Lyon), le Nord-Ouest de la Commune (direction Ternand / Saint Cyr les vignes) et le Nord-Est de la commune (direction Neyrieux / Virigneux).

Suite à une étude de visibilité radio, l'opérateur a déterminé une zone d'implantation possible pour le relais, bien sûr sur un point haut, pour pouvoir desservir ces 3 secteurs.

La commune a alors orienté le choix pour minimiser l'impact sur le paysage tout en répondant aux contraintes techniques : alimentation électrique, liaison fibre optique et conditions d'accès nécessaires pour opérer ce relais. Il a été décidé de regrouper ce nouvel équipement avec le château d'eau existant au lieu-dit « La Roche ».

Cet équipement devant rendre un service de plus en plus indispensable à l'ensemble de la population de Maringes ainsi qu'à une partie de celle de Virigneux, la commune a souhaité en gérer l'installation en direct avec les opérateurs et a prévu d'acquérir une partie de la parcelle située à côté du château d'eau.

Le pylône sera du type « à croisillons » d'une hauteur de 36m, et peint de couleur vert sapin. Il comportera 3 antennes à son sommet, une par secteur à couvrir. L'ensemble sera posé sur un socle bétonné de 6m x 6m supportant également des armoires électriques, le tout sera clôturé et dissimulé par une nouvelle végétalisation complétant les arbres existants. L'ensemble ne devant pas être visuellement plus impactant que les nombreux pylônes électriques HTA déjà présents sur la commune.



Suite à la réception de ce dossier, la Mairie a demandé une étude complémentaire sur les champs radioélectriques qui seront nécessairement augmentés par l'émission de ces antennes. Une simulation des champs au sol, à proximité et dans les habitations les plus proches nous sera fournie pour nous assurer que toutes les normes sont bien respectées et qu'il n'y a pas de danger pour les populations. Une autorisation d'urbanisme sera ensuite déposée et instruite par le service compétent de la Communauté de Communes.

L'ensemble du dossier est à la disposition des personnes intéressées en Mairie, aux heures d'ouvertures habituelles. Il est **également disponible au téléchargement** depuis le site de la mairie : <https://mairie-maringes.fr/amenagement-du-village/>

En complément, **des permanences en soirée seront mises en place prochainement en mairie** où les représentants des opérateurs pourront répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser. Vous serez informés des dates par affichage, sur le site internet et sur illiwap (application à télécharger sur votre téléphone si vous ne l'avez pas déjà fait).

Bonne lecture